

M. le juge Martineau propose en amendement :

“Considérant que les questions de l'instruction publique obligatoire et gratuite, de l'uniformité des livres, de la forme des gouvernements sont des questions libres;

“Considérant que l'auteur du manuel intitulé “Leçons de Morale” dont on demande maintenant l'approbation les considère comme des questions de morale;

“Considérant que les enfants à qui ces leçons seraient enseignées en concluraient 1° que c'est une faute de croire au droit de l'État d'obliger les enfants de fréquenter une école lorsque leurs parents la peuvent choisir en toute liberté; 2° que l'abolition de taxes scolaires et la fourniture gratuite des livres est dans l'intérêt général de l'éducation; 3° que l'uniformité des livres diminuerait le coût de l'instruction; 4° que la forme républicaine de gouvernement vaut la forme monarchique;

“Que l'usage de cette partie des Leçons de Morale intitulée: “Morale spéciale” se rapportant aux dites questions ne soit pas autorisé.”

Cette motion en amendement est mise aux voix, et rejetée par le vote suivant :

Pour: L'honorable juge Martineau, M. Prévost, M. Ahern et M. Brisebois.(4)

Contre: Mgr Bruchési, Mgr Gauthier, Mgr Roy, Mgr Énard, Mgr Labrecque, Mgr Larocque, Mgr Cloutier, Mgr Brunault, Mgr Bernard, Mgr Forbes, Mgr Brunet, Mgr Blanche, Mgr F.-X. Ross, Mgr Rouleau, M. l'abbé Arsenaull, M. l'abbé Turbide, M. l'abbé Corbeil, M. l'abbé Desrosiers, sir H. Archambault, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge Robidoux, l'honorable M. Champagne, M. Tellier, M. Fortier et M. Tremblay.—(25)

La question étant sur la motion principale, M. le juge Martineau propose en amendement que le rapport soit considéré item par item. Cet amendement est rejeté sur division et la motion principale étant de nouveau posée, elle est adoptée, le juge Martineau dissident.

Le Comité prend communication du procès-verbal suivant de la trente-et-unième session du Bureau d'examineurs pour les aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue à l'École normale Laval, Québec, les 17, 18, 19 et 20 août 1915.

Présents: Mgr Th.-G. Rouleau, président, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, l'honorable juge F.-X. Drouin, M. John Ahern, M. C.-J. Magnan, M. J.-N. Perrault et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

Aux séances du matin et de l'après-midi du 17 août, le Bureau adopte les questions d'examen qui suivent:

COMPOSITION FRANÇAISE

Vous venez d'être nommé inspecteur d'écoles. M. le Surintendant vous demande de donner, lors de votre première visite, une conférence au personnel enseignant de votre district, sur le sujet suivant: “Dans quelle mesure et de quelle manière convient-il d'établir des rapports entre l'école et les familles? Vous indiquerez sommairement les raisons générales pour lesquelles ces rapports sont utiles et nécessaires; vous exposerez et vous justifierez les procédés pratiques par lesquels ils peuvent être réalisés, et spécialement ceux dont vous usiez personnellement lorsque vous étiez instituteur”. Faites cette conférence.

PÉDAGOGIE

- 1.—Indiquez sommairement “le rôle du maître et du livre” en classe.
- 2.—A quel degré de l'école primaire la méthode inductive ou analytique convient-elle plus particulièrement? Justifiez votre choix.
- 3.—Qu'appelle-t-on procédés dans l'enseignement? Exemples?

THÈME ANGLAIS

“Cours de lecture à haute voix”, par l'abbé P. Lagacé, page 112.—“Le petit serin”.—Du commencement de ce chapitre jusqu'aux mots “La mère étonnée. . . .”, 17 lignes.